AGP de rentrée 2022 Changements légaux



Nouveau book Écritures de comptabilité



Le cas des subventions

Les comptes à utiliser dépendent de la nature de la subvention. On distingue deux comptes :

• 741 « subventions d'exploitation » : concerne les subventions octroyées pour permettre de compenser l'insuffisance de certains produits ou faire face à certaines charges. Ce sont donc des subventions sans contrepartie dites « non commerciales ».

Exemple: subvention pour acheter une licence

• 7063 « parrainages » : concerne les subventions octroyées en vue d'en retirer un bénéfice direct. Ce sont donc des subventions avec contrepartie dites « commerciales ».

Exemple: subvention issue d'un partenariat avec BNP Paribas

Il faut créer des sous comptes pour différencier les subventions issues des organismes privés (7063) et publics (70631)

Compte 7063

Subvention commerciale d'un organisme privé Ex : partenariat avec BNP Paribas

Compte 70631

Subvention commerciale d'un organisme public Ex : partenariat avec la région lle de France

Compte 741

Subvention non commerciale
Ex : subvention de l'école pour acheter une licence



Nouvelle écriture type de vente avec TVA

3 écritures à entrer dans 3 journaux différents

Journal: Ventes

▶ Date : émission de la pièce comptable

Numéro Compte	Débit	Crédit	Intitulé
41***	TTC		Créance
7***		HT hors frais	Produit
44571		TVA	TVA facturée (20%)

Compte
44571

TVA facturée

TVA collectée
encaissée

Journal : Banque

Date : date d'encaissement

Numéro Compte	Débit	Crédit	Intitulé
512	TTC		Encaissement
411***		TTC	Solde de la créance

► Journal : Opérations diverses

► Date : date d'encaissement

Numéro Compte	Débit	Crédit	Intitulé
44571	TVA		Solde de la TVA facturée (20%)
44577		TVA	Enregistrement de la TVA collectée encaissée (20%)



Les comptes de TVA lors des cut-offs

- → Les comptes 44583 et 44584 doivent être respectivement utilisés pour l'enregistrement de la TVA sur des factures non parvenues et factures à établir lors de la clôture. **Ces comptes sont dans le plan comptable associatif auquel nous sommes soumis.**
- → Les comptes 44586 et 44587 sont les comptes pour les FNP et les FAE figurant dans le plan comptable général. Ils ne figurent pas dans le plan comptable associatif auquel nous sommes soumis.

Compte 44583

TVA sur les factures non parvenues

Compte 44584

TVA sur les factures à établir



L'application de ces changements

- → Pour respecter le principe de **permanence des méthodes** en comptabilité, ces changements devront prendre effet à l'ouverture d'un nouvel exercice comptable.
- → Les soldes d'A-NOUVEAUX générés dans les compte faisant l'objet d'un changement devront être transférés dans les nouveaux comptes correspondants (journal OD ou AN)



Création d'une liste de diffusion : Changements légaux

- Méliorer la conduite du changement
- 📋 Une personne référente par Junior au minimum





Des questions?

Espace KiwiX > Contacter la CNJE

